Indivision Duteil
Chez Duteil Hélène
21 rue des Roses
31270 Villeneuve-Tolosane

À l'attention de Monsieur le Maire de Vias, des services de l'État et de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie

Objet : Opposition au projet de recul stratégique du trait de côte à Vias – Défense de notre patrimoine familial et exigence d'une véritable concertation

Madame, Monsieur,

Nous tenons à exprimer notre ferme opposition au projet de recul stratégique du trait de côte à Vias, qui menace directement l'avenir de notre propriété familiale.

Notre terrain a été acquis par nos grands-parents le 27 octobre 1966. Depuis près de 60 ans, trois générations de notre famille s'y sont succédé.

Ce lieu représente bien plus qu'une propriété : c'est notre histoire, nos souvenirs et un patrimoine que nous souhaitons transmettre à nos enfants. Aujourd'hui, nous refusons de considérer comme inéluctable la disparition de cet héritage familial.

Nous sommes conscients des phénomènes d'érosion du littoral et des risques de submersion marine. Toutefois, selon les relevés altimétriques réalisés par un géomètre en janvier 2014, notre terrain se situait à 3,86 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Cette donnée nous conduit à nous interroger sérieusement sur l'évaluation du risque concernant précisément notre parcelle. A-t-elle été prise en compte dans les études justifiant ce projet ? Sur quels éléments techniques repose son classement parmi les secteurs concernés ?

Nous exigeons des réponses précises, étayées par des études, et non une appréciation générale du risque appliquée indistinctement à l'ensemble du littoral.

Par ailleurs, pourquoi le recul serait-il privilégié au détriment de solutions de protection ? Nous demandons que soient réellement étudiés des aménagements tels que des brise-lames ou d'autres ouvrages permettant de limiter l'érosion et de protéger les terrains existants.

Le classement de notre propriété en zone naturelle ne devrait pas signifier que nous devons renoncer à toute possibilité de la protéger.

Nous demandons à l'État de prendre ses responsabilités en étudiant les moyens de protéger ce territoire, plutôt que de privilégier son abandon.

Nous souhaitons également obtenir les autorisations nécessaires pour entretenir, consolider et protéger notre terrain dans le respect de la réglementation.

Nous souhaitons également dénoncer ce qui nous apparaît comme un simulacre de concertation citoyenne.

À quoi bon solliciter l'avis des habitants et des propriétaires si les grandes orientations semblent déjà arrêtées et si leurs observations ne sont pas réellement prises en considération ?

Nous demandons que cessent ces faux-semblants et que le droit à la parole des citoyens français ne soit pas réduit à une simple formalité administrative destinée à donner une apparence démocratique à des décisions déjà prises.

Nous avons parfois le sentiment de subir un autoritarisme de l'État, où l'on nous donne l'illusion d'être consultés alors que notre capacité à peser sur les décisions paraît inexistante.

Nous ne demandons pas à être simplement écoutés par principe. Nous demandons à être entendus, considérés et associés à des décisions qui concernent directement notre avenir et celui de nos enfants.

La concertation ne peut être crédible que si les propositions des citoyens sont véritablement examinées et si les pouvoirs publics acceptent de justifier leurs choix, voire de les faire évoluer.

Nous demandons donc la communication des études concernant notre parcelle, un examen sérieux des solutions alternatives au recul et une véritable concertation avec les propriétaires concernés.

Le 27 octobre 1966, nos grands-parents ont acheté ce terrain. Nos parents nous l'ont transmis. Aujourd'hui, faudrait-il accepter que nos enfants soient privés de cet héritage ?

Nous ne demandons pas que les risques soient ignorés. Nous demandons que les décisions soient justifiées, proportionnées et que toutes les solutions de protection soient examinées avant d'envisager des mesures irréversibles.

Nous refusons que près de 60 années d'histoire familiale soient effacées sans que toutes les possibilités de préserver notre patrimoine aient été sérieusement étudiées, et sans que notre parole ait réellement compté.

Dans l'attente d'une réponse écrite, précise et circonstanciée, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Indivision Duteil